



## Nachlassverträge - Concordats - Concordati

FR

1. **Débitrice: FONTAX Technologie SA**, chemin des Artisans 9, 1630 Bulle
2. **Durée du sursis concordataire:** 6 mois
3. **Echéance pour la remise des créances:** 25.02.2010
4. **Commissaire:** Me Alexandre Emery, avocat à Fribourg, bd de Pérolles 5
5. **Remarques:** Par ordonnance du 26 novembre 2009, la présidente du Tribunal civil de l'arrondissement de la Gruyère a accordé à Fontax Technologie SA un sursis concordataire provisoire de deux mois dès notification de l'ordonnance. Puis par jugement du 26 janvier 2010, la même magistrate a accordé à Fontax Technologie SA un sursis concordataire de six mois.

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances par écrit au Commissaire, valeur au 30 novembre 2009, avec un décompte séparé des intérêts, en indiquant d'éventuels privilèges ou droits de gage et en y joignant toutes pièces justificatives, dans les vingt jours dès publication dans la Feuille officielle suisse du commerce du 5 février 2010, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat (art. 300 al. 1 LP).

Etude d'avocats & notaire  
Emery & Chapuis Emery  
1700 Fribourg

00450537

